

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 20/08/2026 - 8267 - 2020 B 00512 - 393 746 532 - A.N.T.E Energy

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	22 542	7 017	15 525	17 779
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 602	6 602		
Autres immobilisations corporelles	132 684	53 360	79 323	89 114
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 828	66 980	94 848	106 892
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	35 676		35 676	28 758
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	381 980		381 980	578 721
Autres créances	191 979		191 979	143 812
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	204 658		204 658	39 975
Charges constatées d'avance (3)	10 677		10 677	1 822
TOTAL ACTIF CIRCULANT	824 971		824 971	793 088
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	986 799	66 980	919 819	899 981

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Antoine Bouffier

Ben la girace

Bilan

BILAN PASSIF

31/12/2025

31/12/2024

CAPITAUX PROPRES

Capital	30 490	30 490
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 049	3 049
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	119 297	87 251
Report à nouveau		-36 475
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	65 094	68 521
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	217 930	152 836

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs
 Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provisions pour risques
 Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**DETTES (1)**

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	108 541	158 927
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 818	256
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		70 571
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 622	327 821
Dettes fiscales et sociales	173 746	185 448
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	721	4 122
Produits constatés d'avance (1)	74 440	
TOTAL DETTES	701 889	747 145

Ecart de conversion passif

TOTAL GENERAL	919 819	899 981
----------------------	----------------	----------------

(1) Dont à plus d'un an (a)	65 093	108 366
(1) Dont à moins d'un an (a)	636 795	568 207
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL SAS SNECLIM A.N.T.E ENERGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 919 819 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 65 094 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	22 542			22 542
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 602			6 602
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	114 380	15 584	161	129 802
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 765	1 117		2 881
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	145 288	16 700	161	161 828
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL	145 288	16 700	161	161 828

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
--	----------------------------------	---	-------------------	--------------------	----------------

Ventilation des augmentations

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

16 700

Immobilisations financières

Augmentations de l'exercice

16 700

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
--	----------------------------------	---	---------------	----------------------	---------------------------

Ventilation des diminutions

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

161

Immobilisations financières

Diminutions de l'exercice

161

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans					
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans		4 763	2 254		7 017
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		6 602			6 602
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	4 à 5 ans		25 845	25 952	161	51 636
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		1 186	538		1 724
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			38 396	28 744	161	66 980
TOTAL			38 396	28 744	161	66 980

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 584 636 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	381 980	381 980	
Autres	191 979	191 979	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	10 677	10 677	
Total	584 636	584 636	

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 490,00 euros décomposé en 3 049 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 701 889 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	108 541	43 448	65 093	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 622	337 622		
Dettes fiscales et sociales	173 746	173 746		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 540	7 540		
Produits constatés d'avance	74 440	74 440		
Total	701 889	636 795	65 093	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 50 385

(**) Dont envers les associés 6 818

Charges à payer

	Montant
FNP	85 522
Intérêts courus sur Emprunt	175
CCPB	15 407
TAXE APPRNTISSAGE	911
AUTRES CHARGES A PAYER	1 568
Total	103 583

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	10 677		
Total	10 677		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	74 440		
Total	74 440		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30/06/2026

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

20 AOUT 2026

SAS SNECLIM A.N.T.E ENERGY
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 30 490.00 euros
Siège Social : 5 Boulevard Industriel
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
RCS de ROUEN N° : 393 746 532



L'an deux mil vingt six,
Le trente juin.

Les associés de la SAS SNECLIM A.N.T.E ENERGY se sont réunis au siège social, sous la présidence de DENIS TISSERON mandataire de la DT FINANCE, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	65 094.20€
Dotation à la réserve légale	0.02€
Dotation des réserves facultatives	5 094.18€
Montant Brut Distribuable	60 000.00€
Solde net	60 000.00€

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 124 391.25 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 60 000.00€

	DT FINANCE
Dividendes bruts taxables	60 000.00€
Eligibles à l'abattement 40%	non
Dispense prélèvement acompte	non
Montant acompte 12.8%	0.00€

Dividendes soumis au RSI	0.00€
Dividendes soumis à 18.6%	0.00€
Prélèvements sociaux	0.00€
Dividendes nets à percevoir	60 000.00€

Ce dividende sera payé le 27/07/2026, par inscription en compte courant.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 0€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2024.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 18.6 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au président pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,

Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

